



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27
Pouvoirs : 6

Date convocation : 18/09/2023
Affichage : 18/09/2023

Séance du **26 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le 26 septembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Jean-Louis SOULIER, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Patrick RENOARD, Virginie FOURNIER.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Jean-Louis BRUN, Marie-Josée BEAUD à Marc OZIOL, Patrice CLAVEL à Jean-Marie BOSCUS, Aline RANC à Pierre MALET, Jean-Claude MAYRAND à Jean-Louis SOULIER.

Secrétaire de séance : Julian SUAOU

Objet : CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE RESEAUX SUR LA ZONE COMMERCIALE DE LA CROIX DE CHAPEL A LANGOGNE :

Monsieur le Président indique que l'accès à la parcelle ZE 295 (Garage Renault) se fait actuellement via la parcelle ZE 294, propriété de la CCHA Margeride.

Cette parcelle ZE 294 est appelée à devenir une nouvelle voirie dans le cadre du projet d'extension de la Zone Commerciale de la Croix de Chapel.

En attendant l'avancement de ce projet d'extension, Monsieur le Président propose de créer une servitude de passage et de divers réseaux sur la parcelle ZE 294 (Fonds servant) au profit de la parcelle ZE 295 (Fonds dominant).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD à la création d'une servitude de passage et de réseaux sur la parcelle ZE 294 (Fonds servant) au profit de la parcelle ZE 295 (Fonds dominant).

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à intervenir à l'acte notarié en préparation dans le cadre de la vente du garage Renault.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,


Francis CHABALIER